



Demande de nationalité d'un enfant née en France

Par **sonson2911**, le **09/11/2015 à 11:35**

ma fille née en France en 2002 'et j'ai quitté la France fin 2002 'actuellement ma fille est agée de 13 ans et veux obtenir la nationalité française pour s'installer en France et poursuivre ses études .

je vous prie de bien vouloir m'indiquer les documents à fournir et les services à contacter vu qu'elle réside actuellement en Tunisie.

Merçi

Par **youris**, le **09/11/2015 à 16:34**

bonjour,

Un enfant né en France de parents étrangers peut acquérir la nationalité française. Selon son âge, les conditions à remplir et les démarches à accomplir sont différentes.

Les parents étrangers d'un enfant âgé de 13 à 16 ans, qui est né en France et y réside habituellement depuis l'âge de 8 ans, peuvent réclamer, en son nom, la nationalité française par déclaration.

dans votre cas, votre fille ne remplit pas les conditions de résidence en France et ne peut pas à ce titre obtenir la nationalité française.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

salutations